

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01471

Numéro SIREN : 491 364 923

Nom ou dénomination : A.G.M.

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2021 sous le numéro de dépôt 18860

Copie Conforme
Le représentant légal

AGM
Comptes annuels
au 31 décembre 2020

Désignation de l'entreprise	SASU AGM		Néant	☐	*
Adresse de l'entreprise	105 BLD FELIX TURI		13730 SAINT VICTORET		
Numéro SIRET *	4 9 1 3 6 4 9 2 3 0 0 0 1 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent *	1 2	

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 2 0	3 1 1 2 2 0 1 9
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		48
	Immobilisations financières * (1)	040	042	902	902
Total I (5)		044	048	902	950
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	40 076	23 928
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	50 037	67 493
		072	074	22 380	9 383
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	1 448	
	Charges constatées d'avance *	092	094	3 000	3 236
	Total II	096	098	116 940	104 040
	Total général (I+II)	110	112	117 842	104 990

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	800
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	4 585
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	58 901
	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	3 488
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	10 661
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172
	Produits constatés d'avance	174	
Total III		176	58 942
Total général (I + II + III)		180	117 842

REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 303, 305 et 306 du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU AGM

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le					
		13 1 1 2 2 0 2 0 1						13 1 1 2 2 0 1 9 1					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209			210					
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215			214					
		services *			217			218	186	453		159	277
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	16	038		553	
	Production immobilisée *							224					
	Subventions d'exploitation reçues							226				1	014
	Autres produits							230	87			5	313
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	202	578		166	158
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	2	116		1	200
	Variation de stock (marchandises) *							236				1	150
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	44	670		30	290
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240	(110)			120	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier 14 450 - immobilier)						242	103	334		67	546
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	1	187		244	2	289		5	183
	Rémunérations du personnel *							250	25	722		33	194
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	14	140		24	762
	Dotations aux amortissements *							254	48			145	
	Dotations aux provisions							256	3	053			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262	35			10	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation (II)								264	195	297		163	600
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	7	281		2	557
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)							280					
	Produits exceptionnels (IV)							290					
	Charges financières (V)							294	799			300	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				300	69			425	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinqui D)		348									
	Impôts sur les bénéfices *							306	1	828		1	186
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	4	585		646	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	4	585	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318					
	Provisions non déductibles *							322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324	1	828			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	5	771			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)					249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	Entreprise nouvelles (44. series)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. septuies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quatuies)	138		342	
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44. series A)	981		Jeune entreprise innovante (44. series A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991						
	Divers (44. quatuies)	345		Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. septuies)	992		350	
	Déduction exceptionnelle (art 39. decies) A B C D E F G					Zone de développement prioritaire (44. septuies)	993						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	12	184		354	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	12	184		372	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SASU AGMNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	2 228	412		414		416	2 228	2 228
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 730	442		444		446	4 730	4 730
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	11 823	462		464		466	11 823	11 823
	Autres immobilisations corporelles	470	1 516	472		474		476	1 516	1 516
Immobilisations financières		480	902	482		484		486	902	902
TOTAL		490	21 199	492		494		496	21 199	21 199
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500	2 228	502		504		506	2 228	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 730	532		534		536	4 730	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	11 823	552		554		556	11 823	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 468	562	48	564		566	1 516	
TOTAL		570	20 249	572	48	574		576	20 297	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AGM

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	3 053	654		656	3 053
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	3 053	684		686	3 053

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		4 324
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		2 351
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380		6 742
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		2 418
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374		34 454
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		17 115
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Conforme
La représentation légale

A.G.M.
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 8.000 euros
Siège social : 105 boulevard Félix Turi
13730 SAINT VICTORET

R.C.S. AIX EN PROVENCE B 491 364 923
CHRONO 2006 B 1471

I – DECISION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ASSOCIE UNIQUE AU 30 JUIN 2021 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de distribuer un dividende brut de 17.631 euros prélevés sur le bénéfice de l'exercice pour 4.585 euros et sur le poste « Autres réserves » pour 13.046 euros.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution par la société au cours des trois exercices précédents.

II – CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE AU 30 JUIN 2021

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' or 'P' shape with a horizontal line extending to the right.